

Ce dossier propose des pistes de réflexion pour la découverte des collections du [mnm] liées à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage du 17^{ème} au 19^{ème} siècle. Les pistes pédagogiques permettent à chacun d'élaborer sa propre séance en sélectionnant les oeuvres de son choix.

OBJECTIFS

Comprendre l'évolution de la société des 18^{ème} et 19^{ème} siècles/
 comprendre les enjeux de l'organisation coloniale/
 aborder l'implication et l'enrichissement du port de La Rochelle/
 définir l'organisation du commerce triangulaire/
 aborder et analyser la vie et la condition d'esclave/
 analyser la mise en place de l'Abolition.

Options de visite et tarifs

Visite Libre [VL] : préparée et menée par l'enseignant avec l'aide du service éducatif /gratuit.

Visite Accompagnée [VA] : menée par un animateur ou un guide.
 /tarifs : 65 euros/1h ; 105 euros/1h30 (30 élèves max.).

Options proposées :

- *La traite négrière et l'esclavage au 18^{ème} siècle* (visite mnm) : du cm1 à la Terminale.
- *Mémoires rochelaises* (parcours ville/musée - 2h) : du cm1 à la Terminale.
- *Koffi, l'enfant esclave* (visite contée mnm - 1h/1h30) : du cm1 au cm2.

Atelier [A] : mené par un animateur ou un intervenant artistique.
 /tarif : 155 euros/2h (30 élèves max.).

- *Paroles d'esclaves*, mené par Samuel Numan, chanteur et musicien. Atelier mêlant chants, danses et musiques pour remonter aux origines de la culture afro-caribéenne.
- *Lecture réflexive : traite et esclavage*, mené par Amandine Bac, médiatrice. Pour aborder les notions de liberté, de servitude et le statut d'esclave par le biais d'exercices oraux et de débats mouvants.

Informations complémentaires et réservations

Les médiateurs du service éducatif des **mah!** sont à votre disposition pour la mise en oeuvre de vos projets et visites au musée. Vous pouvez les rencontrer sur rendez-vous.

Pour la réussite de votre séance, nous vous conseillons de vous rendre au musée en amont afin de repérer les espaces, les oeuvres et de tester les outils pédagogiques dont vous auriez besoin. Les outils pédagogiques et matériel nécessaire à votre séance sont mis à votre disposition sur demande et sont gratuits.

Pour des raisons de conservation, certaines oeuvres ne peuvent être exposées plus de quelques mois. Nous vous conseillons fortement de vérifier leur présence en salle d'exposition en amont de votre séance.

Toute séance au musée implique une réservation auprès du service éducatif des mah!
05.46.51.51.45

Secrétariat téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 puis de 13h30 à 17h.

La traite négrière et l'esclavage ont été reconnus crime contre l'humanité en 2001, à la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Par la loi Taubira du 21 Mai 2001, la France a reconnu comme crime contre l'humanité la traite négrière. A partir de 2006, est célébrée chaque année une journée de commémoration de l'esclavage et de son abolition. Cette journée est fixée au 10 mai, date d'adoption de la loi.

Crime contre l'humanité*, la traite négrière constitue l'une des pages les plus tragiques de notre histoire. Quatre siècles de terreur et d'humiliation. Des êtres humains capturés, enchaînés, déportés, vendus comme des marchandises, exploités, torturés. Dix millions ? Vingt millions ? Le chiffre exact n'est pas connu, mais importe-t-il vraiment au regard du drame vécu par ces personnes déshumanisées, ces familles désunies, ces peuples déchirés, ce continent dépossédé de sa plus grande richesse ?

Jasmina Sopova, UNESCO (Editrice française au Courrier de l'Unesco).

Le musée du Nouveau Monde

Le musée du Nouveau Monde est installé dans un hôtel particulier du 18^{ème} siècle, l'Hôtel Fleuriu, qui porte le nom de la famille qui l'habita de 1772 à 1974. Construit entre 1740 et 1750 selon la mode parisienne, il est acheté par Aimé-Benjamin Fleuriu (1709-1787), rentré enrichi de sa plantation de Saint-Domingue.

Dans cet édifice emblématique des liens privilégiés entre La Rochelle et la perle des Antilles (Saint-Domingue, actuelle Haïti), les collections évoquent les relations du Vieux Continent avec le Nouveau Monde.

Rappel historique

Dès le 15^{ème} siècle, un gigantesque trafic se met en place entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Durant près de quatre siècles, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants noirs, sont échangés en Afrique contre des produits européens. Ils vont être transportés dans les cales des navires « négriers » anglais, portugais, français et hollandais. Leurs destinations sont les plantations des différentes nations coloniales implantées sur le continent américain. Cette entreprise commerciale où les hommes sont assimilés à de simples marchandises, constitue le plus grand mouvement de déportation de l'histoire.

Traite négrière et système esclavagiste

Traite négrière et esclavage sont deux termes différents. La traite négrière est le commerce des esclaves, l'achat et le transport d'êtres humains revendus comme esclaves dans les colonies. Quant à l'esclavage, il désigne une condition servile imposée à un être humain.

L'esclavage n'est pas né sur l'île de Gorée. L'esclavage n'est pas le résultat d'un système colonial antillais. L'esclavage pratiqué par les africains, bien avant l'arrivée des européens, n'est que le digne héritier de l'esclavage antique. Il se présente sous la forme de mise en esclavage des prisonniers de guerre. Captifs « récupérés » lors de conflits ou dans la grande majorité des cas, populations capturées et mises en esclavage lors de razzias, d'enlèvements. Ainsi depuis des siècles, les peuples de l'Ouest, plus aguerris et plus organisés raflent les hommes et les femmes des peuples du centre, afin de les transformer en esclaves agricoles ou domestiques.

Pourtant, l'économie maritime des 17^{ème} et 18^{ème} siècles en Europe repose essentiellement sur la traite négrière et le commerce triangulaire. Le développement des plantations sucrières du Brésil (Rio de Janeiro est le 1^{er} port négrier au 18^{ème} siècle) a engendré les premiers voyages de traite transatlantique dès le 15^{ème} siècle. La traite négrière devint alors une « spécialité » portugaise. Ces derniers fournissant des esclaves, aussi bien aux planteurs lusophones qu'espagnols. Les Espagnols payant rubis sur ongle, grâce à l'or du Nouveau Monde, cette main d'œuvre qui remplace rapidement les populations amérindiennes exterminées.

Malgré ce monopole des nations ibériques, les Français tentent de développer des activités commerciales avec l'Amérique. C'est à partir de 1643 qu'est reconnue la première expédition négrière française. Elle est rochelaise et revient de l'île de Saint-Christophe, première véritable colonie française des Antilles. Fortes de cette expérience, trois grandes villes de la façade atlantique – Rouen, Nantes et Bordeaux – s'adonnent, tout comme La Rochelle, à ce nouveau commerce maritime. Même si les anglais dominent rapidement le marché, avec 9870 expéditions sur l'ensemble de la période les ports français en monteront tout de même 2951.

La Rochelle qui depuis le Moyen Age est une cité ouverte sur le commerce maritime, a bien saisi qu'au delà des voyages en droiture qui permettaient de vendre aux nouveaux colons tout l'équipement nécessaire pour le développement des colonies de peuplement en Nouvelle-France ou aux Antilles, le commerce d'esclaves était bien plus lucratif. Ce commerce négrier, aussi appelé commerce triangulaire, en raison du trajet parcouru par les bateaux (Europe, Afrique, Antilles, Europe), est le domaine des armateurs qui affrètent leurs navires. Ces navires sont chargés de produits bruts (vin, produits manufacturés, armes, petit outillage et verroterie). Les caravelles se dirigent dans un premier temps, vers les côtes d'Afrique, du Sénégal à l'Angola en passant par le Bénin. Ces négriers vont s'appuyer sur une ligne de forts (du Sénégal au delta du Niger, on compte alors 43 fortifications comme Saint Georges de la mine, établi en 1471 à Elmina au Ghana) et sur des comptoirs commerciaux établis tout le long des côtes.

Les négriers européens, restés sur la côte, traitent avec les petits royaumes qui se trouvent souvent sous pression des Arabes. Ces états côtiers jouent un rôle économique majeur de courtiers, pour vendre les captifs en provenance de l'intérieur de l'Afrique aux négriers.

De toutes évidences, la pacotille européenne, monnaie d'échange pour troquer les esclaves, a rapidement été remplacé par les armes, permettant ainsi aux esclavagistes africains de fournir encore plus d'hommes.

Entre 1707 et 1713, 427 expéditions négrières sont organisées au départ de La Rochelle. Sur la même période, Nantes en organise 1427, Le Havre 399, Bordeaux 393. Ces chiffres affirment la position de second port négrier français pour La Rochelle. (cf : Jean Michel Deveau). Face à l'ampleur de ce commerce, en 1716 une permission royale est accordée à Rouen, La Rochelle, Bordeaux et Nantes pour « faire librement le commerce des noirs ».

Le processus de déshumanisation

L'esclavage est la réduction d'une personne à un état de privation de toutes libertés, celles-ci allant de libertés sociales aux libertés les plus fondamentales. L'esclave est exclu de la société tout en étant dans les sociétés esclavagistes un élément moteur.

Plus le système s'est développé, plus la côte occidentale de l'Afrique est devenue une place incontournable. Des ports comme Luanda en Angola, Ouidah au Bénin ou comme l'île de Gorée à l'ouest du Sénégal, rationalisaient le système. Un navire devait parfois visiter plusieurs sites, afin de compléter son chargement allant de 350 à 450 esclaves. Cela pouvait lui prendre jusqu'à deux mois. Tous les prisonniers en partance étaient entassés dans des baraquements exigües implantés à terre et dans lesquels la lumière du jour ne parvenait pas, afin de les familiariser avec la cale des navires. Le processus de déshumanisation se mettait alors en place.

Les cérémonies du poteau de l'oubli, censées permettre de ne rien regretter de sa vie passée, et celle de l'arbre aux souvenirs, qui offrait à l'âme la possibilité de revenir sur la terre de ses ancêtres, étaient les derniers liens avec une culture africaine que le négrier voulait rapidement effacer. Une fois sur le bateau et prêts à traverser le « passage du milieu » (nom de l'océan atlantique donné par la tradition orale africaine), ce bois d'Ebène (esclaves) perdait son statut d'Être Humain pour devenir une marchandise qui valait de l'or.

Un esclave coûte en moyenne, 100 à 300 livres au capitaine. Ce qui est une somme considérable. Les prisonniers sont entassés peu à peu dans l'entrepont des navires. Les hommes sont séparés des femmes et des enfants. Ils sont enchaînés pour éviter les révoltes ou les suicides. Quand les vents sont bons, le trajet dure de 5 à 6 semaines. Comme « ces marchandises » ont une vraie valeur, ils doivent être en « bon état » à leur arrivée aux Antilles. Ainsi, on organise de

courtes sorties sur le pont durant lesquelles les captifs sont aspergés d'eau avant de danser sous le fouet des marins, pour se dégourdir les jambes. Cela n'empêchera pas, une perte de 15% des esclaves sur l'ensemble des traversées qui ont lieu au 18^{ème} siècle.

Dans les îles à sucre antillaises, leur arrivée est annoncée par les gazettes pour permettre des ventes rapides. Vendus ou échangés contre des produits coloniaux (sucre, tabac, coton, indigo, café...), le symbole de leur propriétaire, est alors marqué sur leur peau noire au fer rouge. Dès lors, il appartient à son maître au même titre que les mulets de la plantation.

Le Code Noir, préparé par Colbert à la demande de Louis XIV et publié sous la forme d'un recueil d'une soixantaine d'articles en 1685, définit les dispositions qui règlent la vie des esclaves noirs et régularise leur plein usage dans les colonies françaises. Il a pour but d'empêcher le soulèvement des esclaves et définit les «droits» du propriétaire sur son esclave (châtiments, éducation religieuse, rapports intimes, etc.). Par l'application du Code Noir, l'esclave perd tous ses droits et devient l'objet du maître, qui a droit de vie et de mort sur lui.

Vers l'abolition

Cependant, si le commerce est aussi prospère en ces années 1780, c'est que l'exploitation esclavagiste est à son comble. C'est ce système poussé à outrance qui amena à Saint-Domingue, dans la nuit du 22 au 23 Août 1791, la révolte des esclaves et des affranchis demandant les mêmes droits de liberté et d'égalité que le peuple Blanc.

Le vent de la Révolution avait porté les idées des philosophes jusque dans la plus prospère des îles du commerce antillais, officiellement nommée « côtes et îles de Saint Domingue en l'Amérique sous le vent ». Idées soutenues depuis 1788 par la Société des Amis des Noirs créée par Brissot qui haut et fort porte les premières idées anti-esclavagistes.

C'est la décision de l'assemblée nationale du 15 Août 1791, qui mit le feu aux poudres. Ainsi en proposant le droit de vote à certains hommes de couleur libres, elle crée l'inquiétude des blancs et donne des idées d'abolition aux Noirs. Lorsque la révolte éclate l'économie des plantations est mise à mal. Des centaines d'hectares brûlent dans le combat qui oppose les planteurs aux esclaves révoltés et aux affranchis qui eux-mêmes souhaitent l'égalité. Au milieu de ce combat, un affranchi du nom de Toussaint est repéré par son courage. Très vite il devient Toussaint Louverture puisque son épée ouvre avec dextérité le corps de ses ennemis.

Face à l'ampleur de la révolte, le 29 Août 1793, le commissaire de l'île, Léger-Félicité Sonthonax déclare l'abolition de l'esclavage. C'est une décision prise de son propre chef, puisque la Convention n'abolira l'esclavage dans l'île que le 4 Février 1794 en avalisant sa décision. C'est en fait la peur de voir les esclaves se rallier aux espagnols et aux anglais qui guida la Convention. Rien de semblable n'exista pour la Martinique, par exemple.

Cependant, par la loi du 20 Mai 1802, Napoléon permet aux commissaires des différentes îles de rétablir l'esclavage, comme bon leur semble. Cette décision n'est alors pas officielle pour la France mais laissée à la bonne volonté de ses représentants dans les îles. Il faudra donc attendre le retour de Sainte Hélène et le besoin de Napoléon de voir les Anglais se rallier à sa cause, pour que l'abolition de la traite soit enfin adoptée lors du Congrès de Vienne par la signature du traité de Paris de 1815 et par une ordonnance de Louis XVIII le 8 janvier 1817. Mais la traite de contrebande se poursuit malgré les sanctions prévues.

Enfin, c'est avec la Monarchie de juillet qu'apparaissent les lois en faveur des esclaves. Ainsi, dès 1839, les esclaves reçoivent un état civil. Victor Schoelcher, alors sous-secrétaire d'état à la marine et aux colonies contribue à faire adopter le décret du 27 Avril 1848 sur l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies. Il paraîtra le 5 Mars et permettra à 250.000 esclaves d'être émancipés. C'en est fini de la société esclavagiste des Antilles. Bien souvent les nouveaux affranchis quittent les habitations pour développer leurs propres cultures. L'affranchissement entraîne alors la faillite des économies de plantation. Beaucoup de planteurs doivent se reconverter dans des cultures moins exigeantes en main-d'œuvre ou cesser leurs activités. Malgré cela, l'impact de l'abolition sur l'économie mondiale, alors en pleine révolution industrielle, a été très limité contrairement aux prévisions des anti-abolitionnistes puisque le profit était en marche vers l'industrialisation des grandes villes des métropoles.

PISTES PÉDAGOGIQUES

Les pistes pédagogiques proposées ci-dessous vous aident à monter votre séance en fonction de vos objectifs, des outils pédagogiques proposés (sur demande) et des oeuvres que vous sélectionnerez parmi les oeuvres clés proposées ci-après.

PRÉPARER SA VISITE

Différencier esclavage et traite des Noirs : réflexion autour du texte d'Eric Saugera sur la traite des Noirs (cf. bibliographie et liens internet) [[c3/collège/lycée](#)]

Définir le terme d' « esclave » à l'époque antique et à l'époque moderne [[c3/collège/lycée](#)]

Faire un rappel sur l'origine de l'exploitation du continent américain par les Français [[c3/collège/lycée](#)]

Aborder la traite sur la côte africaine : à partir d'extraits de la BD «Les passagers du vent» de F. Bourgeon [[c3/collège/lycée](#)]

Aborder le Code Noir et ses conséquences : à partir d'une lecture critique des articles les plus significatifs [[collège/lycée](#)]

Comprendre les rôles de l'abbé Grégoire, de Toussaint Louverture et de Victor Schoelcher : par la réalisation de biographies [[collège/lycée](#)].

MENER SA SÉANCE AU MUSÉE (VL)

Présentation générale du musée : rappel des règles de comportement/ présentation du lieu.

Pistes d'exploitation :

La collection, en majorité présentée entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} niveau du musée (salles 2 à 6), peut être abordée de façon thématique :

L'implication de La Rochelle dans le commerce triangulaire. Oeuvres clés : Hôtel 18^{ème} de la famille Fleuriou; *Vue du port de La Rochelle prise de la petite rive en 1762* d'après Joseph Vernet; *Portrait de Gottfried Abraham de Heimbach* par Aimée Duvivier.

Le déracinement (la mise en esclavage, le voyage, le marché aux esclaves). Oeuvres clés : *La traite des nègres* d'après George Morland ; maquette de bateau négrier; *Distribution des esclaves noirs à bord d'un navire négrier* de Thomas Clarkson (reproduction); fers de cale; *Rébellion d'un esclave sur un navire négrier* d'Edouard Antoine Renard; *Portrait d'un officier de marine et de son esclave noir*, anonyme.

Le travail servile dans la plantation (esclavages domestique et agricole, les aspects humains, les aspects techniques). Oeuvres clés : *Couple d'Indiens posant devant une plantation sucrière*, anonyme; *Noirs libres, noirs enchaînés* d'après William Blake; *La Bamboula* de Louis-Honoré Gamain; le saladier aux esclaves; maquette d'un moulin à broyer les cannes à sucre; *Une plantation de cacao aux Antilles* d'Alexandre Soldé.

Les abolitions. Oeuvres clés : *L'oncle Tom refusant de battre Lucie* ; *Portrait de Toussaint Louverture* d'après Nicolas-Eustache Maurin; *Bailly proclamé président de la première Constituante* de Léon Cogniet; *L'Allégorie de la République de 1848* d'Alfred Vernet; *Aimez-vous les uns les autres* de Charles Cordier; *La fraternité ou la mort* et *Moi égale à toi, moi libre aussi* de Simon-Louis Boizot.

Les oeuvres clés sont à retrouver parmi la sélection ci-après.

Certains documents ou extraits de textes sont également proposés en annexe.

Outils pédagogiques à disposition (sur demande) :

Une carte et des éléments magnétiques permettant de retracer le parcours des navires négriers entre les trois continents et de placer les produits commerciaux échangés sur chacun des trajets. L'outil peut être utilisé devant la classe et manipulé par les élèves [c3].

Une malle contenant des produits de traite permet de tester les connaissances acquises par les élèves en termes d'échanges commerciaux au 18^{ème} siècle. Une sélection de produits originaires d'Europe (vin, sel, verroterie, outils, etc.), d'Afrique (esclaves noirs) et des Antilles (tabac, coton, café, etc.) est proposée. Aux élèves de les rassembler et d'expliquer leur place dans le parcours du commerce de droiture ou du commerce triangulaire. [c3]

Une armoire sensorielle permettant de faire découvrir les produits coloniaux de manière tactile, olfactive ou visuelle (bois, vanille, café, coto, sucre, etc.) [c3]

Un coffret présentant quelques produits coloniaux originaires des Antilles (tabac, canne à sucre, pain de sucre, indigo, coton, gousse de vanille, etc.) permet d'illustrer les produits abordés dans les collections. [c3/collège/lycée]

Une maquette de la plantation Fleuriau est présentée en salle 4. Elle permet de découvrir l'organisation d'une plantation ainsi que les différents postes dédiés à la culture de la canne à sucre sur le site. [c3/collège/lycée]

Une borne interactive présente, en salle 4, permet de se documenter sur : Aimé-Benjamin Fleuriau, les grandes sucreries de Saint-Domingue au 18^{ème} siècle, les liens entre La Rochelle et Saint-Domingue.

Matériel à disposition (sur demande) :

Feuilles A4, crayons de bois, crayons de couleurs, supports rigides.

PISTES D'APPROFONDISSEMENT

- Dossier pédagogique du service éducatif des mah : Le port de La Rochelle et le commerce maritime (du 16^{ème} au 18^{ème} siècle). En téléchargement sur alienor.org/musees/musee-du-nouveau-monde/espace-pedagogique.

- Evoquer le devoir de mémoire par la littérature : *L'île sous la mer* de Isabel Allende (Grasset, 2011), *Sang négrier* de Laurent Gaudé (extrait du recueil *Dans la nuit mozambique*, Actes Sud, 2006).

ou par le biais de l'art contemporain au **mnm** : *Bateau négrier* par Aston (2012), *Toussaint Louverture* par Ousmane Sow (2015).

- Evoquer l'esclavage moderne, une réalité toujours d'actualité :

Comité contre l'esclavage moderne : www.esclavagemoderne.org

Le Parisien, *Esclavage, plus de 36 millions de victimes dans le monde*, 17 novembre 2014.

Film d'animation : *lqbal, l'enfant qui n'avait pas peur*, de M. Fuzellier et B. Payami, 2015. [c3].

DOCUMENTATION

Cauna, Jacques de, *Au temps des isles à sucre histoire d'une plantation de Saint-Domingue au 18^{ème} siècle*, Karthala, 1987.

Histoire d'Aimé Benjamin Fleuriou propriétaire au 18^{ème} du bâtiment qui abrite les collections du Musée du Nouveau Monde. Permet de comprendre au travers du fonctionnement de la plantation dominguoise de Fleuriou le système de l'économie sucrière.

Deveau, Jean-Michel, *La traite rochelaise*, Karthala, 1990.

Ouvrage de référence pour comprendre la place de la Rochelle dans le trafic négrier au 18^{ème}

Dorigny, Marcel, Gainot, Bernard, *Atlas des esclavages*, Editions Autrement, 2006.

Nombreuses cartes, graphiques et résumés sur le sujet.

Hatt, Christine, *L'esclavage de l'Afrique aux Amériques*, Edition Gamma- Ecole active, 2003

Une approche thématique de l'histoire de l'esclavage dans les Amériques, nombreux documents iconographiques, récits d'esclaves, journaux d'époque ...sélectionnés pour les scolaires.

Lefrançois, Thierry, *L'esclavage dans les collections du Musée du Nouveau Monde*, Edition des Musées d'Art et d'Histoire, 1998.

Guide des œuvres du musée évoquant le thème de l'esclavage, fiche détaillée pour chacune des œuvres (disponible au Musée du Nouveau Monde)

Meyer, Jean, *Esclaves et négriers*, coll. Découverte Gallimard, 1986.

Esclavage, traite négrière, économie des île à sucre, abolitions.

Montarde, Hélène, *Les esclaves en Amérique du Nord*, éditions du Sorbier, collection La vie des Enfants, 2004.

L'histoire du commerce triangulaire, de l'esclavage et de son abolition racontée à travers le destin d'enfants.

N'Diaye Joseph, *Il fut un jour à Gorée... l'esclavage raconté à nos enfants*, Editions Michel Lafon, 2006.

L'histoire du commerce triangulaire, de l'esclavage et de son abolition racontée de manière claire et précise par le conservateur de la Maison des esclaves de Gorée et illustrée de dessins explicites

Saugera Eric, *La traite des Noirs en 30 questions*, Geste éditions, 1998

Simple et efficace, des réponses précises à toutes les questions qu'élèves et enseignants peuvent se poser sur la traite des Noirs.

Lecture jeunesse

Cycle 3/collège

Brisou-Pellen, Evelyne, *Deux Graines de cacao*, Le Livre de poche jeunesse, 2008. (roman)

Mérimée, Prosper, *Tamango*, Magnard, Collection classiques et contemporains, 2007. (nouvelle)

Wilson, William, *L'Océan Noir*, ed. Gallimard jeunesse, coll. Giboulées, 2009.

Collège

Solet, Bertrand, *Les révoltés de Saint-Domingue*, Castor Poche Flammarion, 1999. (roman)

Maret, Pascal, *Esclave*, Milan Poche Junior Aventure, 2008. (roman)

Bourgeon, François, *Les passagers du Vent*, Casterman, 1994. (bande dessinée)

5 tomes : 1 La fille sous la dunette, 2 Le Ponton, 3 Le comptoir de Juda, 4 L'heure du serpent, 5 Le bois d'ébène.


Dossiers pédagogiques du MNM

En téléchargement sur la plateforme PopLab : <https://app.poplabs.education/partage/service-educatif-musee-du-nouveau-monde-musee-du-nouveau-monde-w06v3j59>

La sélection des oeuvres relatives à la collection Traite et esclavage du **mnm** est présentée ci-après.

Enseignants et professeurs, cette sélection vous permet de choisir les oeuvres qui correspondent le mieux à vos objectifs pédagogiques et de créer ainsi une visite propre à votre projet de classe.

Chaque oeuvre est présentée sous la forme d'une fiche que vous pouvez imprimer librement. Les médiateurs du service éducatif restent à votre disposition pour une éventuelle rencontre de préparation .

Attention, seules les oeuvres indiquées par le signe  sont exposées au **mnm** actuellement. Les oeuvres non présentées le sont pour des raisons de conservation ou de prêt, merci de votre compréhension.

Ces oeuvres peuvent être exposées au rez-de-chaussée et/ou au 1^{er} niveau du musée (salles 2 à 6). Un plan de visite vous est remis sur demande à l'accueil du musée.

Hôtel Fleuriau

Hôtel particulier 18^{ème} siècle



A la Rochelle, les armateurs et négociants font construire leurs demeures sur les nouveaux terrains gagnés suite au démantèlement des fortifications en 1628 vers l'ouest le long de la rue Réaumur et à l'ouest sur les terrains libres entre la rue Villeneuve et la rue des Fonderies. L'endroit est stratégique, situé entre le port, les entrepôts et la chambre de commerce jouxtant le canton des Flamands, ancien quartier de tractation des armateurs et négociants dès le Moyen Age. On recense plus de 40 nouvelles constructions d'hôtels particuliers qui sont encore présents dans les rues de ce quartier entre la rue Admyrault, (rue de la Juiverie), la rue de l'Escale (Lescalle) et la rue Réaumur (ancienne rue Porte Neuve) dont : l'Hôtel Crussol d'Uzès, actuel musée des Beaux-Arts et ancien évêché ; l'Hôtel Poupet , actuelle préfecture, rue Réaumur; l'Hôtel de Condé, 14 rue Bazoges; l'Hôtel Tremblaye, 28 rue Albert 1^{er}; l'Hôtel Giraudeau, 16 rue Réaumur ; l'Hôtel de Garesché, 22 Rue Réaumur ; l'Hôtel Babut, 23 rue St Claude.

Construit entre 1740 et 1750 par Jean Regnaud de Beaulieu, il est acheté en 1772 par Aimé-Benjamin Fleuriau (1709-1787), revenu enrichi grâce à sa plantation de Saint-Domingue. En 1778, celui-ci acquiert une parcelle attenante et donnant sur la rue parallèle. Afin d'agrandir la demeure, il y fait édifier une extension adossée au corps central. Celle-ci ouvre sur un jardin donnant sur la rue Gargoulleau. Le bâtiment d'origine et l'extension de 1778 sont réalisés sur des niveaux différents et communiquent intérieurement au niveau de la cage d'escalier, par des portes percées à chaque demi-étage.

Bien que le bâtiment ait été composé en plusieurs étapes de construction, le plan de l'hôtel Fleuriau correspond ainsi au plan «entre cour et jardin» caractéristique des hôtels particuliers du 18^{ème} siècle. Côté cour, il se compose d'un corps central et de deux ailes élevées autour d'une cour pavée fermée par une majestueuse porte cochère. La façade sur cour est de style Louis XV. Côté jardin, la façade est de style Louis XVI.

A l'intérieur, au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvaient les pièces à vivre et de réception : l'antichambre, les salons, la salle à manger. Dans les ailes on trouvait l'office, la cuisine et les écuries ainsi qu'une remise (garage pour le carrosse).

On accède au premier étage par un bel escalier de pierre avec une rampe en fer forgé et des pilastres sculptées à la base. Cet escalier conduisait aux chambres et leurs cabinets. L'accès au second étage se fait par un escalier en bois agrémenté d'une simple balustrade dans un souci d'économie. Sous les combles se trouvaient d'autres chambres, les greniers ainsi que les logements des domestiques.

Dans le musée, vous pouvez relever bon nombre de décors d'origine illustrant la richesse de la demeure : en particulier dans les pièces de réception du rez-de-chaussée subsistent lambris moulurés, trumeaux sculptés et dorés, consoles et cheminées en marbre...

Document complémentaire :

- Dossier pédagogique : Un hôtel particulier du 18^{ème} : l'Hôtel Fleuriau (www.alienor.org)



Cage d'escalier
Hôtel Fleuriau.

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Habitation Bellevue Fleuriau



Lorsqu'à 20 ans, Aimé Benjamin Fleuriau quitte La Rochelle pour le nouveau monde c'est sans un sous en poche. Il est accueilli à Saint-Domingue par son oncle, propriétaire d'une plantation. A la mort de ce dernier en 1743, on lui confie le domaine de Montlouis qu'il vendra par la suite afin d'acquérir une plantation située dans la plaine de Cul-De-Sac, dans le canton de Bellevue. Il en sera propriétaire de 1730 à 1756.

Ce lavis à l'encre sur parchemin réalisé en 1753 par Jean Claude de Langrené, arpenteur et architecte du Roy, représente la plantation de Bellevue. Il a été donné au musée du Nouveau Monde en 2013 par l'un des descendants d'Aimé Benjamin Fleuriau, Louis Aimé de Fleuriau. C'est aujourd'hui restauré que le musée vous le présente.

Les différents espaces de l'habitation de Monsieur Fleuriau, scise au quartier de Bellevue, y sont représentées. Le dessin illustre une plantation coupée en deux : une partie droite sombre avec un parcellaire géométrique et une partie gauche beaucoup plus aérée comprenant des bâtiments. Sur la moitié droite de l'oeuvre, on peut voir les champs de cannes et en délimitation de ceux-ci, la propriété de la veuve Curilly à présent Cazeau.

Dans le bas du lavis, l'architecte a précisé le nom des 15 parcelles de cannes afin de montrer que la production n'est pas uniforme mais dépend de la terre sur laquelle poussent celles-ci. Elles n'ont donc pas la même valeur sur le marché.

En bas à gauche, le moulin à broyer les cannes est représenté de manière surdimensionnée avec des fioritures et des coquilles ressemblantes aux coquilles néoclassiques du milieu du 18^{ème} siècle. La mise en valeur de ce moulin prouve son importance dans la plantation. Ce rôle est aussi mis en exergue par les trois esclaves qui travaillent à la récupération du « jus de canne ».

C'est de la partie gauche de l'oeuvre que vient toute la lumière. Ceci n'est pas un hasard puisque cet espace représente les bâtiments d'habitation du maître mais aussi ceux où logent les esclaves et ceux utilisés pour le bétail ou pour le travail, d'où le nom du tableau : « habitation Fleuriau ». Totalement à gauche, dans un parchemin, l'artiste a positionné une légende permettant de découvrir les différents bâtiments compris dans cet espace. On découvre ainsi en numéro 1 la grande case, en numéro 5 la sucrerie et par exemple en numéro 11 la case à nègres. Propriétaires, intendants, esclaves, et bétail se partagent cet espace, avec bien sûr une place à part et prédominante pour la grande case. La présence d'esclaves au travail rend l'oeuvre plus vivante : l'un d'eux traverse la place en tirant des boeufs, un autre en bas à droite fouette un animal afin de le faire avancer.

Ce dessin nous permet donc d'avoir une vision précise de la composition d'une plantation de cannes à sucre, rouage éminemment central dans le commerce triangulaire de l'Europe de 18^{ème} siècle.

Lavis à l'encre
sur parchemin,
1753.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Citoyenne Rollet

La Traite des nègres - d'après George Morland



George Morland, l'auteur du tableau dont s'inspire cette gravure est un peintre anglais né à Londres en 1763 et mort dans cette même ville en 1804. Artiste prodige, George Morland se tourne d'abord vers la peinture de mœurs et de scènes domestiques. Puis vers 1790, à la faveur de la mode ambiante, il peint des scènes pittoresques de la vie campagnarde anglaise et des paysages qui connaissent un grand succès. Son tableau *Execrable Human Traffick or the Affectionate Slaves*, exposé en 1788 au salon de l'Académie royale des Arts de Londres présente donc un sujet atypique pour cet artiste mais néanmoins d'actualité. Inspirée probablement par les idées de la société anti-esclavagiste de Londres, créée très récemment par William Wilberforce et Thomas Clarkson, l'iconographie de cette œuvre dénonce toute la cruauté de l'embarquement des captifs noirs en Afrique.



Gravure
Publiée en 1794

La scène qui se déroule sur une côte d'Afrique noire, probablement dans le golfe de Guinée, détaille tous les acteurs de la traite africaine. Au premier plan les attitudes de trois personnages qui assistent au démantèlement d'une famille africaine sont très révélatrices du message diffusé. Dans une chaloupe, une victime de la traite, un homme noir lourdement entravé, semble pleurer. Prostré, son visage est caché par ses mains, comme s'il ne voulait pas assister à cette scène insoutenable. Derrière lui, un négrier blanc, à contrario, assiste impassible à cette tragédie. Elle ne représente finalement pour lui que l'embarquement d'une marchandise. L'enfant qui tient la chaîne de l'embarcation, les yeux baissés comme pour ne rien voir représente d'une certaine manière la prise de conscience d'une partie de l'opinion publique. L'attitude de l'homme noir suppliant les Blancs de ne pas le séparer de sa femme et de son enfant n'est pas sans rappeler celle du sceau de la société anti-esclavagiste londonienne dont l'iconographie connut un grand succès à l'époque. On remarque à droite de la gravure sous les palmiers, la présence d'un négrier blanc qui discute avec un trafiquant noir. Cette scène permet de comprendre que la traite négrière fonctionne grâce à la complicité d'Africains.

Le texte qui accompagne la gravure «Quel contrat infâme, l'un marchandise ce qui n'appartient à personne, l'autre vend la propriété de la Nature » renvoie directement aux idées « rousseauistes ». Elles évoquent un « état de nature » dans lequel, l'homme primitif (auquel est assimilé le Noir) non assujéti et perverti par le contrat social, vivrait dans le bonheur lié à sa vie justement asociale. A noter que Rousseau précise que l'homme à l'état de nature éprouve une « répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible », idée largement relayée par cette gravure.

La signature «citoyenne» Rollet nous montre que l'oeuvre est gravée et diffusée en France pendant les années révolutionnaires dans la mouvance des idées de la Société des Amis de Noirs en faveur de l'abolition de l'esclavage. A cette époque, le «clan» des planteurs s'affronte encore aux idées de cette société soutenues ici par cette gravure qui prend fait et cause pour l'abolition.

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Bateau négrier



Il n'existe pas de navire négrier type, ni de modèle spécifique de navire. Le négrier est un navire de commerce banal. Simplement, il transporte une cargaison d'esclaves une partie de son temps.

Les navires ne sont pas tous du même tonnage. Ils ne transportent donc pas le même nombre d'esclaves et n'ont donc pas le même équipage. D'un extrême à l'autre, on trouve le *Postillon*, de 20 tonneaux, à Nantes avec 6 hommes d'équipage, capable d'emporter 20 captifs, et le *Moine-Tatty*, de Bordeaux, avec 784 tonneaux, soit 40 fois plus. Mais en règle générale, le navire négrier était plutôt de 120 à 150 tonneaux, de 80 à 90 pieds de long, et 25 pieds de large. Ces bateaux sont de tailles moyennes pour rendre la navigation plus facile le long des côtes africaines et parfois pénétrer dans l'embouchure des fleuves. À la fin du 18^{ème} siècle, le constructeur naval le plus connu de Nantes, Vial du Clairois, déclarait qu'il fallait entre 300 et 400 tonneaux, 10 pieds de cale, 4 pieds et 4 pouces d'entrepont pour un négrier idéal.

La préparation d'un navire négrier est environ moitié plus chère qu'un navire de commerce normal. Tant pour l'équipage plus nombreux que pour l'avitaillement plus important que pour la cargaison de traite. La cargaison comprend en premier lieu 400 à 450 barriques d'eau douce nécessaires pour plusieurs centaines de personnes pour une durée de 2 mois de mer au moins. On compte environ 3 litres d'eau par homme et par jour. En admettant un navire de 45 marins et 600 esclaves, c'est un peu plus de 145 000 litres qu'il faut stocker pour 75 jours de mer.

Maquette

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Thomas Clarkson (publié par)

Distribution des esclaves noirs à bord d'un navire négrier en 1822

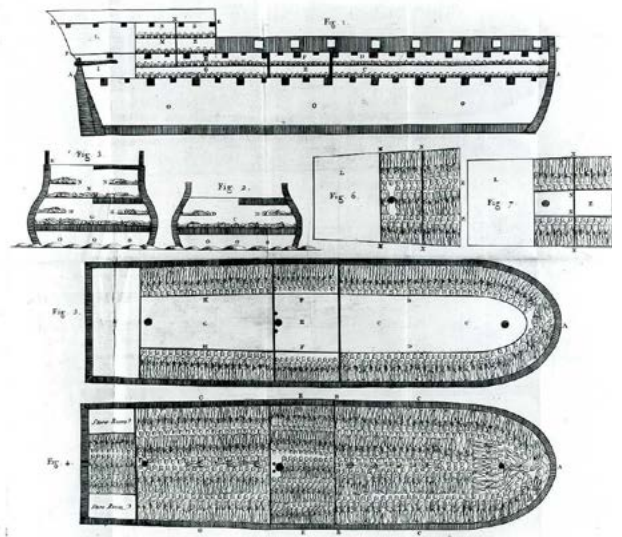


Cette gravure est extraite de l'ouvrage « Histoire du commerce homicide appelé Traite des Noirs ou cris des Africains contre les européens, leurs oppresseurs » publié en 1822 par l'abolitionniste anglais Thomas Clarkson. Ce dernier fut l'un des principaux fondateurs de la société anti-esclavagiste de Londres en 1787. Il publie une gravure représentant le plan du navire négrier le *Brooks*, construit à Liverpool en 1781. Ce navire effectuait alors la traite entre Liverpool, la côte d'Or (Afrique) et les Antilles. 454 captifs sont représentés sur le document mais des sources confirment que le navire a parfois transporté jusqu'à 600 esclaves.

Cette gravure illustre le chapitre IV de l'ouvrage anti-esclavagiste, intitulé : « Les esclaves africains pendant leur passage aux colonies européennes... ». Clarkson y décrit l'abomination de la traversée de l'Atlantique et la manière dont on rentabilise la place dans les navires. Il indique de plus, la nature de l'espace vital accordé aux esclaves (dimensions maximum pour les hommes : 1,80m sur 40 cm de large) ainsi que la manière dont ils sont « parqués » en fonction de leur sexe et de leur âge.

La gravure qui se veut réaliste est, comme l'indique l'auteur, destinée à convaincre le lecteur qui pourrait douter de l'inhumanité du transport. En effet, le taux de mortalité moyen sur ces navires était (selon l'historien Jean-Michel Deveau) d'environ 15 % par traversée.

La propagande anti esclavagiste anglaise, qui s'internationalise rapidement, utilise très vite des images fortes destinées à marquer les esprits et à rallier l'opinion publique. La coupe du *Brooks* et le sceau de la société anti-esclavagiste de Londres font partie de ces dernières.



Gravure
1822
Reproduite
sur panneau
d'exposition

Edouard-Antoine Renard (Paris, 1802 - id., 1857)

La rébellion d'un esclave sur un navire négrier

Edouard-Antoine Renard est un artiste peu connu dont la principale œuvre est celle conservée dans les collections du Musée du Nouveau Monde.

Au centre de l'œuvre, un esclave noir est armé d'une barre de cabestan. L'artiste nous présente cet homme à la manière romantique, en véritable héros. Ses muscles saillants, les proportions de son corps et sa force « surhumaine », donnent une illustration de ceux que les négriers appellent des « pièces d'Inde ». Tout particulièrement convoités en raison de leurs caractéristiques physiques (jeunesse, belle musculature, bonne santé). Cet esclave vient en fait d'attaquer un matelot que l'on voit étendu dans le hors champs en bas à droite. Ce type de rébellion n'est pas une exception. Ces hommes n'ont rien à perdre et leur désespoir est tel qu'ils tentent assez régulièrement de se révolter à bord des navires négriers. Bien sûr, le rapport de force fait que le blanc est presque toujours vainqueur.



Cette toile romantique (présentation de l'esclave, fureur des éléments) est à mettre en parallèle avec la scène de révolte sur le navire dans la nouvelle *Tamango* de Prosper Mérimée (1829) : « Tout à coup, Tamango, qui venait de rompre ses fers pousse un cri, qui devait servir de signal, tire violemment par les jambes le matelot qui se trouvait près de lui, le culbute, et, lui mettant le pied sur le ventre, lui arrache son fusil, et s'en sert pour tuer l'officier de quart. En même temps, chaque matelot de garde est assailli, désarmé et aussitôt égorgé. De toutes parts un cri de guerre s'élève. ». Ce cri de guerre est repris dans l'œuvre de Renard par l'arrivée des esclaves venant de la cale (en bas à gauche).

Cette œuvre peut donc être vue comme une simple évocation des rébellions ou plus particulièrement comme une œuvre annonciatrice de l'abolition. En effet, après les belles idées révolutionnaires, 1833 n'est autre que l'année de l'abolition pour les colonies britanniques. De là à voir, au travers de cette huile un lien avec l'ouvrage de Victor Schoelcher publié la même année, *De l'esclavage des noirs et de la législation coloniale*, il n'y a qu'un pas à franchir pour aboutir à l'abolition définitive de 1848 dans les colonies françaises.

Huile sur toile
1833

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Anonyme

Traversée (Danse de nègres)

Cette eau-forte de 1840 porte assurément le courant abolitionniste. En effet, la gravure représente le pont d'un navire négrier pendant une traversée (les voiles sont hissées). Outre le personnel de l'équipage présent sur le pont et qui vaque à ses occupations (marins montant en haut des haubans), la partie centrale de l'oeuvre présente des noirs que l'on vient de sortir de cale.

Le titre de ce document «Danse des nègres» vient de l'obligation faite aux esclaves de se dégourdir les membres, par le marchand et le capitaine représentés à proximité du mât, désireux de limiter les pertes lors de la traversée même s'ils «rentabilisent» au maximum les cales.

A tour de rôle, les esclaves venus de l'ouest de l'Afrique et destinés aux plantations des Antilles montent sur le pont encadrés par les hommes du marchand et du capitaine. Ce dernier est reconnaissable grâce au fouet qu'il tient. Les esclaves ont donc ordre de bouger afin de ne pas perdre trop de masse musculaire pendant la traversée et de pouvoir être vendus un bon prix. Les mouvements et gestes représentés donnent cette impression de danse, principalement donnée par le personnage noir de droite sous l'injonction du fouet.

La réputation sauvage et imprévisible de ces hommes noirs fait que la majeure partie de l'équipage est sur le pont afin de pouvoir les maîtriser en cas de débordement puisque le temps de ces exercices, leurs chaînes sont retirées. On y assiste aussi pour le côté «spectacle» de la «danse des nègres».



Gravure
à l'eau-forte
vers 1840

Anonyme (19^{ème} siècle)

Vente des nègres

Cette gravure évoque les marchés aux esclaves organisés à l'arrivée des bateaux négriers dans les îles.

Elle se compose de quatre parties chronologiques. Sur la gauche, on peut voir les esclaves descendants des bateaux encore attachés et groguis par la traversée. Ils sont pour les uns fatigués tandis que les autres semblent inquiets en regardant derrière eux la vente de leurs congénères.

A l'arrière-plan, deux Blancs palpent un Noir enchaîné afin d'évaluer son coût.

Le vendeur situé à gauche de la «pièce d'Inde» vente les mérites de sa marchandise à un planteur susceptible de lui acheter un bon prix. Il est jeune, musclé et en bonne santé. Il pourra donc être utile au quotidien dans les travaux de plantation.

Un groupe à droite représente les esclaves récemment achetés pour enrichir le domaine. La violence du contre-maître s'exprime à travers le coup de fouet qu'il inflige au nouvel esclave afin qu'il saisisse son nouveau statut et son appartenance à la plantation.



Gravure
19^{ème} siècle

Anonyme

Couple d'indiens posant devant une plantation sucrière

- d'après le père Dutertre.



À l'arrivée des Espagnols, dans les îles Caraïbes, les indiens autochtones les considèrent avec bienveillance. Mais si dans un premier temps, la cohabitation est cordiale, très rapidement, les Espagnols deviennent de féroces envahisseurs avides d'or. La population caraïbéenne est vite décimée.

Exclus du partage du monde par le traité de Tordesillas, les français, les anglais et les hollandais s'acharnent dans leurs expéditions. Les français vont même jusqu'à faire alliance avec les Caraïbes pour repousser les Espagnols. Mais cette stratégie mène à l'anéantissement des populations autochtones. Les quelques survivants sont les premiers esclaves à travailler dans les mines ou sur les plantations, souvent de tabac avant que celui-ci ne soit supplanté par la canne à sucre.

Devant le manque de main d'œuvre et le nombre grandissant de plantations à exploiter, les colons européens s'engagent dans un commerce parallèle : celui de la traite négrière. Ils trouvent la main d'œuvre nécessaire en Afrique auprès des tribus côtières qui les fournissent en esclaves pendant près de quatre siècles.

L'œuvre présentée est peut-être le fragment d'une enseigne ou d'un décor de boutique. Le modèle en est une illustration de l'ouvrage du père Dutertre, *l'Histoire des Antilles*, paru en 1667.

Le premier plan présente un couple défini, par leurs attributs vestimentaires composés de plumes (pagne, coiffe, collier) et accessoires (arc et flèches), comme deux amérindiens. Cependant, les caractéristiques physiques du personnage féminin, sa couleur de peau claire et les drapés qui les revêtent restent d'inspiration européenne. Il s'agit ici d'allégories représentant le peuple amérindien et ses richesses. Le couple évolue dans un décor de premier plan empreint d'une architecture à l'antique (décor marbré, volutes architecturales, amphores...).

Derrière eux, on distingue les éléments d'une raffinerie. À l'arrière-plan, deux esclaves noirs sont affairés autour d'un moulin à broyer les cannes à sucre. L'un conduit deux boeufs qui actionnent le mécanisme des cylindres à travers lesquels le second esclave fait passer les cannes qui s'y écrasent. Le jus de canne est alors récupéré. La seconde étape de cette activité se déroule à gauche de la toile, où se trouvent les fours qui permettent de faire cristalliser le jus de canne qui est ensuite placé dans un moule à pain de sucre pour refroidir et être ainsi transporté jusqu'en Europe.

Piste d'exploitation, en annexe ci-après :

- Extrait de *Candide conte philosophique*, de Voltaire, 1759
Chapitre 19, Le nègre de Surinam..



Huile sur toile
18^{ème}

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Anonyme

La Toilette intime - d'après Antoine Watteau



Le travail servile dans les plantations est pluriel. Quand certaines femmes esclaves ou certains hommes semblent plus raffinés ou plus « au goût » du maître, ils s'installent dans la maison de celui-ci et deviennent esclaves domestiques. Ils intègrent la domesticité, soit au service d'une personne de la maison, soit au service des repas. Peu à peu cette domesticité se développe chez les petits blancs, paysans pauvres des Antilles et cela leur donne une place dans la hiérarchie coloniale. Ils ne sont plus tout à fait pauvres.

Dans les couches les plus aisées de la société, l'esclavage domestique revêt souvent une fonction ostentatoire. Parfois cet esclavage domestique se double d'un esclavage sexuel pour les femmes.

L'oeuvre est réalisée d'après un tableau de Jean-Antoine Watteau. Une servante noire (blanche dans l'original), présente au saut du lit, un plat avec une éponge et une serviette à sa maîtresse. Le sujet, rare, est surtout intéressant car il met en scène une femme alors que ce sont généralement les hommes et en particulier les jeunes garçons qui sont les sujets favoris des peintres. Servantes ou nourrices, les esclaves noirs remplissent souvent le rôle de blanchisseuses.



Huile sur toile
92,2 x 74,5 cm
1^{ère} moitié du
18^{ème} siècle.
Musée des
Beaux-Arts de
Valenciennes

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Alexandre Soldé (Angers, 1822 - Paris, 1893)

Une plantation de cacao aux Antilles



Alexandre Soldé est un artiste peu connu. Il expose au salon entre 1844 et 1868.

Dans cette toile, s'équilibrent la répartition esthétique des personnages au premier plan, le désir de donner aux spectateurs une idée flatteuse des liens unissant les esclaves et leurs maîtres et celui de bien documenter les travaux liés à la récolte du cacao dont les étapes sont évoquées en un raccourci de gauche à droite. C'est ainsi que nous voyons les esclaves gauler les cabosses de cacao, les ramasser, les transporter dans des paniers de sparterie (en fibres dures comme par exemple l'alfa ou la noix de coco), les éplucher



pour en extraire les fèves, mettre les fèves en tas pour que la fermentation développe leur arôme, mélanger les fèves avec de la terre pour en accélérer le séchage, avant de les mettre dans des sacs qui portent les initiales du propriétaire.

On ignore, si l'œuvre est antérieure ou postérieure à 1848, date de l'abolition de l'esclavage; ce qui laisse planer un doute sur le message que veut faire passer l'artiste. On remarque, malgré l'aspect idyllique de la scène, la présence d'un commandeur blanc qui tient dans sa main un fouet. Le sentiment romantique qui prédomine dans cette œuvre semble avoir fait passer au second plan la condition des esclaves évoquée bien modestement par la présence du fouet.

Huile sur toile
Fin des
années 1840.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Anonyme

Saladier aux esclaves



Ce saladier en faïence de Nevers est une œuvre décorative. Le commanditaire, Pierre Bréban, dont le nom figure sur l'aile était, on peut le supposer, un planteur des Antilles. Le décor dit « en terrasse » est composé de 4 scènes qui représentent d'une manière assez réaliste la nature du travail des esclaves dans les plantations. Le premier niveau représente deux femmes, un homme et un enfant au milieu de plants de canne. La présence de l'enfant laisse supposer qu'il s'agit de la représentation un peu naïve d'une famille d'esclaves.

À droite, un second niveau représente trois bâtisses qui évoquent les installations d'une sucrerie. La plus haute représentant « l'étuve » destinée à faire sécher les pains de sucre.

La scène centrale montre le travail dans les champs. En ligne, sous la direction d'un « commandeur » blanc (responsable du travail dans les champs), des esclaves retournent à la houe le sol avant les nouvelles plantations. Ce dur labeur, rythmé par les claquements de fouet est parfaitement perceptible dans ce décor.

Le dernier niveau laisse apercevoir le village des « Nègres » constituée de cases en bois et torchis sommairement aménagées. À droite, un esclave reçoit des coups de fouets administrés par un autre noir qui jouit probablement du grade de « commandeur ».

Le slogan « vive le beau travail des îles de l'Amérique » daté de 1785 peut-être interprété de différentes manières. Il peut évoquer l'idée que la prospérité de la France est étroitement liée à la prospérité des colonies qui est elle-même entièrement dépendante du travail servile des Noirs. Mais on peut aussi comprendre que ce travail servile dont sont victimes les Noirs est finalement une chance pour eux. En effet, il les fait passer d'une « servitude barbare » comme ils ont pu ou auraient pu la connaître en Afrique à une « servitude humaine » dans les plantations antillaises. Cette idée étant largement répandue à l'époque.



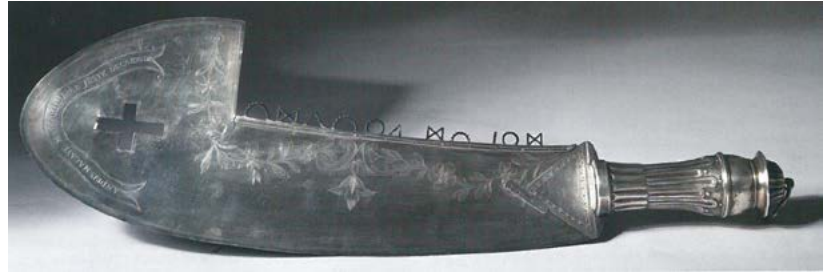
Faïence
de Nevers
polychrome,
1785

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Arme d'apparat - 18^{ème} siècle



Cette arme d'apparat en argent, ciselé et gravé est datée de la fin du 18^{ème} siècle. Pièce rare, elle constitue la première oeuvre d'orfèvrerie de la collection du musée du Nouveau Monde et, fait doublement exceptionnel, elle aurait été réalisée à La Rochelle, comme en attestent les poinçons de jurande et de décharge (1774 - 1780) qui y sont apposés.



L'arme se compose d'un manche de style Louis XVI et d'une lame de forme africaine portant des motifs gravés. La croix évidée placée sur la lame indique peut-être que le propriétaire de l'objet est chrétien. Cependant, on remarque que des symboles issus des religions de la côte de Guinée semblent y avoir été ajoutés postérieurement. L'inscription «Andris Macate Mafouque le juste de Cabindie» apparaît gravée dans un phylactère placé sur la partie supérieure de la lame. Ce nom est celui d'un célèbre mafouque, courtier et interprète chargé de faire l'intermédiaire dans les échanges qu'entretenaient les marchands rochelais avec les rois africains de la côte de Kakongo (Congo actuel). C'est ici qu'à la fin du 18^{ème} siècle, les bateaux rochelais venaient se fournir en esclaves. « la fonction des courtiers ne se borne pas à faciliter le commerce des esclaves; ils sont encore chargés de veiller à l'exécution des règlements établis par le roi [...] et dont le plus important est, qu'il ne sera vendu d'esclaves aux Européens, que ceux qui ont été pris en guerre ou achetés de l'étranger. »¹

L'arme aurait donc été offerte à Andris Poucouta Macaye, mafouque à Cabinda, par un capitaine ou un marchand rochelais car selon la coutume : «Outre le prix déterminé pour chaque esclave, il faut encore que le capitaine, quand il a fermé sa traite, fasse un présent au mafouque et aux courtiers qui l'ont le mieux servi, et qu'il est bien aise de s'attacher : ces présents se font en corail, couverts d'argent, tapis et autres meubles plus ou moins précieux.»¹ L'objet est donc un élément d'importance dans ces échanges avec les rois africains et leurs intermédiaires et plus particulièrement dans le cadre de la traite rochelaise. Il permet de remercier et de favoriser les futurs achats d'esclaves. En outre, on sait que la pièce a sans doute été commandée par l'armateur Daniel Garesché afin de remercier le mafouque d'avoir aidé un de ses capitaines pris à partie par la concurrence bordelaise et havraise!

¹ *L'histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique* de l'Abbé Bonaventure Proyart, 1776.

Argent
1774-1780

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Louis-Honoré Gamain (Le Crotoy, 1803 - Le Havre, 1871)

La Bamboula ou Danse des Bambous



L'artiste représente un rassemblement de personnages de couleur dans un décor extérieur nocturne. Loin des quelques habitations de l'arrière-plan plongées dans l'obscurité, le groupe est simplement éclairé par quelques torches en feu regroupées au centre de l'assemblée et de la toile. Le cadrage en plan très large, place le spectateur en observateur extérieur à la scène, comme s'il craignait de s'approcher et de se faire voir.

Au centre de l'assemblée, trois personnages frappent sur des tambours donnant ainsi le rythme aux deux couples de danseurs qui leur font face. Tandis que les femmes semblent tanguer sur leurs jambes, les hommes placés face à elles, basculent le bassin en avant et semblent leur présenter leurs attributs sexuels.



Huile sur toile,
1836

La présence des trois tambours et les expressions corporelles des danseurs peuvent faire penser qu'il s'agit ici d'une cérémonie en l'honneur de la divinité Chango, dieu de la musique (et des tambours), de la foudre et de la virilité, aujourd'hui encore présent dans les rituels afro-caribéens (Haïti, Cuba, etc.). En effet, les esclaves venus du Nigéria, du Bénin et du Togo apportèrent avec eux leur culte et panthéon vaudou dans lequel les tambours, la danse et le chant sont utilisés pour honorer, invoquer et appeler les divinités qui prennent alors possession du corps des danseurs entrés en transe. Ces rituels sont l'occasion de louer une divinité, de la remercier ou de lui faire une demande particulière.

Cette scène se passe probablement dans les bayous de Louisiane ou à la Nouvelle-Orléans où les esclaves africains importèrent le bamboula, tambour africain, et par extension la bamboula, qui est une danse exécutée au rythme de ce tambour (en 1848, un musicien de Louisiane, Louis Moreau Gottscholte composa le premier Swing intitulé *La Bamboula*).

S'ils se méfient des regroupements, les maîtres autorisent parfois les esclaves noirs à se regrouper dans un espace de la plantation. Toutefois, ils prennent garde à ce que leurs origines ethniques soient différentes pour éviter les associations dangereuses. Mais les esclaves finissent souvent par se lier et recréer une culture commune syncrétique qui leur permet de résister au terrible déracinement qui est le leur.

Le 14 août 1791, Boukman, à la tête d'une bande d'esclaves marrons, organisa une cérémonie qui préluda au soulèvement général. Cette cérémonie du Bois Caïman est considérée comme un des actes fondateurs de l'indépendance de l'île.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Moulin à broyer des cannes



Cette maquette est la reproduction du mécanisme d'un moulin à broyer les cannes, pièce majeure de la raffinerie. La transformation de la canne à sucre se fait en deux étapes. Dans un premier temps, le moulin extrait le sucre brut (suc) des cannes fraîchement coupées et dans un second temps, le travail de la sucrerie consiste à transformer le suc en sucre.

« Une des principales cultures de nos habitations est celle de la canne. C'est son suc qui, étant purifié, cuit, blanchi et séché, se transporte partout et se conserve aussi longtemps qu'on le tient à l'abri de l'humidité. [...] La canne est un roseau de forte taille d'environ sept à huit pieds, dont la peau est tendre et l'intérieur plein d'une matière spongieuse plus ou moins sucrée. La feuille est étroite, longue et pointue. [...] Lorsque le moment est venu de la récolte, on dispose en frontière du champ, un rang de nègres munis de serpes et ils avancent en ligne en disposant derrière eux les cannes coupées en deux ou trois morceaux. Ces derniers sont ramassés et liés en paquets qui sont chargés à leur tour sur des charrettes qui les portent au moulin. La sucrerie proprement dite est une grande salle située à côté du moulin. C'est là où sont les chaudières dans lesquelles on reçoit, on purifie et on réduit en sucre le suc des cannes des cannes. [...]

Lorsque le sucre est complètement épuré, on le met dans des formes (1). Après écumage, ils contiennent environ vingt à vingt-deux livres de sucre solidifié. La culture et la raffinerie du sucre sont d'un excellent rapport, environ cinq fois plus qu'une terre cultivée en Europe.

On tire également de l'eau-de-vie des cannes, appelée par les indigènes *Guildive*, et par les nègres, *tafia* (rhum). Elle est obtenue par distillation et l'alcool qui en sort est très fort et très violent. »

Extrait de R. P. Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Isles Françaises de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes*, 1722

(1) Ces formes sont appelées moules à Pain de Sucre, comme celui présenté parmi les collections du musée. Un trou percé au fond de ce récipient permet aux derniers écoulements de se faire.

Maquette

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

William Blake (d'après)

Noirs libres, noires enchaînées



Jean-Gabriel Stedman (1744-1797), officier anglo-hollandais, fut engagé pour rétablir l'ordre à Surinam (Guyane hollandaise) et lutter contre les nègres marrons. Pourtant, son récit *Voyage au Suriname* souligne en les condamnant, la cruauté des sévices que certains maîtres font subir à leurs esclaves et encourage un traitement plus humain envers eux. Les illustrations de l'ouvrage réalisées par William Blake (Londres, 1757- id., 1827) contribuèrent grandement à susciter l'indignation et à promouvoir l'abolitionnisme.



Cette gravure présente d'un côté des personnages (libres ou non) qui vaquent en toute tranquillité à leurs occupations et de l'autre deux femmes châtiées. Ce parallèle est sciemment mis en place par le graveur afin d'intensifier les réactions face à la cruauté des sévices subis.

L'oeuvre permet d'évoquer, au-delà de la question des châtiments souvent inhumains qui sont infligés aux esclaves, le problème de l'angoisse qui règne de manière permanente dans le milieu des colons. En effet, la disparité numérique est telle entre maîtres et esclaves (on estime qu'il y avait environ 450 000 esclaves pour 40 000 blancs à Saint-Domingue à la veille de la Révolution) que les Blancs sont obsédés par la question de la sécurité. Cette situation psychologique les amène souvent à sévir cruellement face au moindre désir de rébellion. Dans la psychose très répandue du risque d'empoisonnement qui les menacerait (empoisonnement des puits ou action des serviteurs dans la maison), les colons châtient souvent leurs esclaves (surtout les femmes) et cela dès la moindre alerte ou maladie.

Aquatinte
en couleurs,
19^{ème} siècle
Quai Branly.
Reproduction
sur panneau
d'exposition.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

François-Séraphin Delpech

Portrait de Toussaint Louverture - d'après N-E. Maurin



Cette lithographie de François-Séraphin Delpech nous donne une image un peu caricaturale et tardive (1832), du héros de l'indépendance Toussaint-Louverture. L'auteur s'inspire probablement d'une description donnée par le général Caffarelli : «les pommettes très proéminentes, le nez épaté mais assez long, la bouche grande, sans dents à la mâchoire supérieure, l'inférieure très avancée..., les joues creuses, la face allongée, la physionomie très mobile...».

Né le 20 Mai 1743 d'un père esclave sur l'habitation du Conte de Bréda, près du Cap-Français à Saint Domingue, Toussaint est rapidement poussé à apprendre à lire et à écrire par son maître qui en fait son cocher puis son contremaître. En 1776, à l'âge de 33 ans, il est affranchi.

En 1791, les esclaves du nord de l'île se révoltent. « Fatras Bâton », surnom qu'on lui donne alors en raison de son physique malingre, prend part aux révoltes et devient peu à peu chef de guerre et remporte de nombreuses batailles contre la société esclavagiste. Il prend la tête des troupes d'esclaves, expulse les étrangers et se comporte en chef d'état autonome. Ses compagnons d'armes le surnommeront alors « Louverture » car son sabre ouvre le corps de ses ennemis d'un coup rapide.

Cet homme lettré va alors lever, encourager, et pousser à la révolte les esclaves par ses discours enflammés. Le 29 Août 1793, il proclame un discours unificateur contre l'esclavage : « Frères et amis. Je suis Toussaint Louverture; mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance de ma race. Je veux que la liberté et l'égalité règnent à Saint-Domingue. Je travaille à les faire exister. Unissez-vous, frères, et combattez avec moi pour la même cause. Déracinez avec moi l'arbre de l'esclavage. Votre très humble et très obéissant serviteur, Toussaint Louverture, Général des armées du roi, pour le bien public. »

C'est à la même époque que le commissaire de la République de Saint-Domingue, Leger-Félicité Sonthonax, émancipe l'ensemble des esclaves de l'île. La Convention ratifie cette décision en abolissant l'esclavage dans tous les territoires de la République Le 16 Pluviose an II (4 Février 1794). Le 5 Mai 1794, Toussaint se rallie donc à la République et devient général en 1795. En Mars 1796 poursuivant son ascension, il devient Lieutenant Général de la colonie de Saint Domingue. Ses prétentions l'amènent à se proclamer dans une constitution autonome, gouverneur à vie. En mai 1797, il est nommé commandant en chef de l'Armée de Saint-Domingue. C'est probablement dans ce costume d'apparat qu'on le trouve ici représenté, portant un uniforme d'officier supérieur avec bicorne à plume et cocarde tricolore.

En 1802, Bonaparte veut reconquérir le territoire. Toussaint est alors arrêté et déporté en France. Il est enfermé dans une cellule du château de Joux dans le Doubs où il meurt le 7 Avril 1803. Il ne verra donc pas l'indépendance de l'île proclamée le 1^{er} janvier 1804 par celui qui repris son flambeau, Jean Jacques Dessalines. Saint Domingue, ancienne colonie esclavagiste, devient alors Haïti premier état noir et libre de La Caraïbe.



Lithographie
1832,
Dépôt musée
du quai Branly

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Ousmane Sow (1935 -)

Toussaint Louverture



En 2015, à l'occasion de la journée de commémoration de l'Abolition de l'esclavage du 10 mai, la ville de La Rochelle a inauguré dans la cour du musée du Nouveau Monde, une sculpture de bronze représentant Toussaint Louverture, le père de l'indépendance haïtienne, réalisé par l'artiste Ousmane Sow.

Né à Dakar en 1935, ce célèbre sculpteur sénégalais et académicien pratiqua divers petits métiers avant de passer un diplôme de kinésithérapeute. Bien que sculptant depuis l'enfance, c'est seulement à l'âge de cinquante ans qu'il fit de la sculpture son métier à part entière. Ce sens singulier de l'anatomie se retrouve dans toute son œuvre.

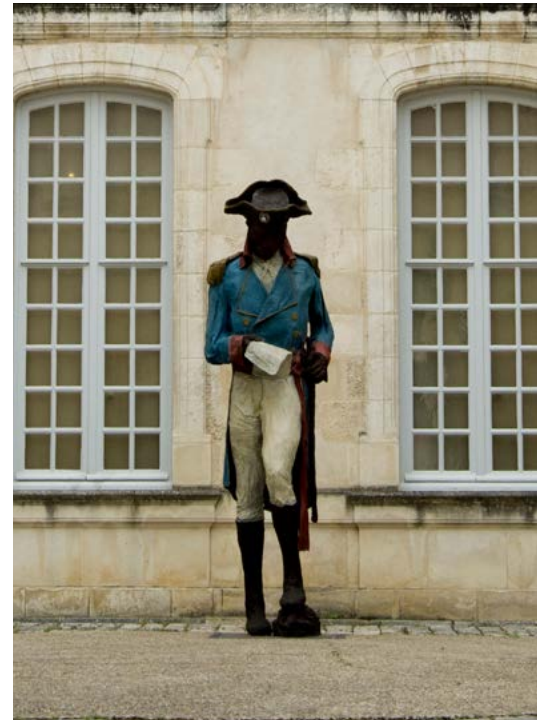
A partir de 1984, il débute un travail sur le thème des lutteurs de l'ethnie des Nouba du Sud du Soudan, puis naîtront les séries des Masaï en 1988, des Zoulou en 1991 et enfin des Peulh en 1993. En 1989, il réalise pour le Bicentenaire de la Révolution française, une première sculpture de Toussaint Louverture accompagnée d'une vieille esclave que l'on retrouve aujourd'hui au National Museum of Art de Washington.

En 1999 une exposition rétrospective rassemblant toutes ses séries (de 1984 à 1993) attire plus de trois millions de visiteurs sur le Pont des Arts à Paris.

Toujours il sculpte sans modèle. Sa matière, il l'invente. En une savante alchimie, il laisse macérer pendant des années un certain nombre de produits. Cette matière dont la composition reste secrète, est pour lui une œuvre en elle-même, une matière qui compte presque autant que l'œuvre en devenir. Il l'applique sur une ossature faite de fer, de paille et de jute, laissant à la nature et au matériau sa part de liberté, ouvrant ainsi la porte à l'imprévu. Cette attitude est fondamentalement artistique, mais africaine également. Il n' imagine pas pouvoir créer ailleurs que sur sa terre natale, alors qu'il vécut une vingtaine d'années en France.

Ce nouveau bronze de Toussaint Louverture (cf. biographie/ *Portrait de Toussaint Louverture* de François-Séraphin Delpech), de près de 3 mètres de haut, illustre cette grande figure de la révolution haïtienne tenant dans sa main la Constitution signée en 1801 qui institue l'autonomie de l'île et fait de lui un gouverneur à vie.

Fiché au centre de la cour de l'Hôtel Fleuriau, sa stature impressionnante et sa posture renvoient l'image d'un géant plongé dans ses pensées. La main toujours posée sur la poignée de son sabre, il semble conscient de la fragilité du document signé et reste sur ses gardes. En effet, en 1802, Napoléon Bonaparte déploie une expédition de soldats sur Saint-Domingue et rétablit l'esclavage en France métropolitaine.



Bronze
2,80 m
2015
Cour de
l'Hôtel Fleuriau.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Alfred Vernet (Paris, 19^{ème} siècle)

Allégorie de la République de 1848



Alfred Vernet est un peintre de portraits et de miniatures, élève de L. Gaucherel et de L. Picot. Il figure au Salon de 1848 à 1853.

A travers cette allégorie de la République, Alfred Vernet nous montre une république dotée d'un bonnet phrygien, le chapeau tricolore à la main. C'est sous la forme de la Justice, représentée avec un triangle dans la main droite, et de la Force domptée, marquée par le lion reposant à ses pieds, que Vernet la représente. Elle proclame ici l'égalité entre les hommes blancs et noirs. La corne d'abondance à droite exprime l'intérêt de la paix républicaine qui permet à tous de vivre dans la richesse. La chaîne brisée de l'esclave évoque la fin de l'esclavage tandis que l'esclave représenté un peu en arrière-plan est placé sous la protection de la République.

Après le 1^{er} décret d'abolition de 1794 et la peur de l'annexion de Saint-Domingue par les anglais ou les espagnols, Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage en 1802.

En 1815, le Traité de Paris interdit finalement la traite dans les territoires européens tandis que l'esclavage ne sera définitivement aboli en France et dans ses colonies qu'en 1848 sous l'action du député Victor Schoelcher.



Huile sur bois
1848,

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Jean-Baptiste Chapuy (1760 - 1802)

Allégorie de la libération des esclaves d'après J-J. Le Barbier

Jean-Baptiste Chapuy (1760-1802) produit un grand nombre de gravures liées aux grandes idées de la Révolution et des scènes liées aux révoltes de Saint-Domingue tandis que Jean-François Le Barbier (1730- 1826) s'illustre en tant qu'écrivain, illustrateur et peintre d'histoire (*Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, vers 1789, musée Carnavalet). Nous avons donc à faire à deux artistes « engagés » dans les grands débats d'idées de la Révolution française.

Cette scène présente un personnage féminin en armure qui peut être Minerve (la Raison) portant autour du cou une guirlande de lauriers symbolisant la paix et foule de ses pieds les symboles de la tyrannie (boucliers, lance, hache et faisceaux de licteurs). Au milieu de ruines antiques symbolisant le Vieux continent, elle brise de son épée, également maintenu par la Nation (personnage casqué), une chaîne qui part du globe, passe entre les serres d'un aigle pour arriver entre les mains de personnages très modestement vêtus représentant le peuple. Elle porte la main gauche sur le globe à l'emplacement du continent américain. La chaîne qui barre ce globe suit approximativement la route du continent africain vers les Antilles, soit la route de la traite.

L'aigle peut ici représenter le continent américain qui le premier brise ses chaînes. Le lion sur lequel la femme s'appuie symbolise la force et le courage. A gauche, les personnages qui semblent pousser une porte devant une grotte font référence aux âmes sauvées par le Christ sortant des limbes et donc, aux esclaves sauvés par la Raison et la Nation.

Cette gravure non datée ne peut donc qu'être postérieure à 1794 et à la date de l'abolition de l'esclavage par la Convention suite aux révoltes de Saint-Domingue par ailleurs représentées par Chapuy.



Gravure
vers 1795.

Simon-Louis Boizot (Paris, 1743 - id., 1809)

La fraternité ou la mort / Moi égale à toi, moi libre aussi

Simon-Louis Boizot (Paris, 1743 – id, 1809) est sculpteur du roi et directeur de l'atelier de sculpture à la manufacture de Sèvres qu'il dirige pendant presque 30 ans. Actif sous tous les régimes, il est un témoin de tous les bouleversements artistiques et politiques de son époque.

Ces deux groupes révolutionnaires, ont été exécutés sur les modèles donnés par l'artiste à la manufacture de Sèvres. Leur rareté pourrait faire penser qu'ils n'ont été réalisés qu'en très peu d'exemplaires.

Les deux groupes tiennent le triangle isocèle symbole d'égalité et le bonnet phrygien marqué d'une cocarde symbole antique des esclaves affranchis et depuis la Révolution symbole plus général de liberté. La guirlande de chêne qui unit les bras entrelacés du groupe des deux adolescents blancs symbolise la fraternité.

Ces deux groupes forment un pendant et illustrent donc la devise de la nouvelle République : Liberté, Égalité, Fraternité. Le groupe des deux personnages blancs illustre cette dernière tandis que les deux personnages noirs illustrent les deux premières. Ils sont ainsi pleinement ancrés dans l'actualité : « La fraternité ou la mort » face aux ennemis extérieurs de la France ; l'égalité et la liberté en discussion à la convention face aux révoltés de 1791 à Saint-Domingue et à l'abolition de l'esclavage dans cette île en 1793 par les commissaires de la République soucieux de ramener le calme et d'éviter l'annexion anglaise. Ce n'est que le 4 février 1794 que la Convention nationale abolit totalement l'esclavage. On retrouve cette symbolique dans les deux gravures en médaille qu'a réalisées Jean-Louis Darcis d'après Boizot et qui furent publiées à l'occasion de cette libération officielle.



*La fraternité
ou la mort.
Moi égale à toi,
moi libre aussi*
Biscuits
en porcelaine
de Sèvres
1793.

Inventaire d'une plantation rochelaise établie à Saint-Domingue à la fin du 18^{ème} siècle

Dans cet inventaire d'une plantation rochelaise établi le 27 septembre 1792, la liste des Nègres prend place entre celle des meubles et des animaux. Cette classification qui inclut les esclaves dans le mobilier de la plantation n'est qu'une application directe du Code Noir édicté sous le règne de Louis XIV en mars 1685. L'article 44 : « Déclarons les esclaves être meubles, et comme tel entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager entre les cohéritiers... » assimile d'une manière officielle les Noirs à de simples objets. Il est donc logique dans le cadre de la vente d'une plantation, comme c'est le cas ici, de dresser la liste de l'ensemble des biens du propriétaire.

Les 56 esclaves de la plantation sont listés à la suite de la description sommaire d'un mauvais mobilier. Ils sont classés en 4 catégories : les Nègres (les hommes) pour lesquels il est précisé qu'ils sont tous « munis de leur houes, serpes et quelques machettes. », les Nègresses (les femmes), les Négrillons (les petits garçons), les Négrittes (Les petites filles). Chaque mention comporte : un numéro d'inventaire, le prénom, la nation, l'âge approximatif, l'étampe, la valeur vénale de l'esclave.

Le prénom européen, surnom ou diminutif a été souvent attribué par les Blancs de manière tout à fait aléatoire. Véritable perte d'identité, cette nouvelle appellation est souvent vécue comme une humiliation. On peut noter que sur cette plantation un homme a été appelé Launis, un autre, La Rochelle.

L'étampe, marque au fer faite sur la peau des esclaves, composée de simples initiales ou du nom complet du propriétaire, est une véritable marque de propriété qui assimile les hommes à du bétail.

Plusieurs raisons justifient la présence de la « nation » . D'une part, il est déconseillé d'avoir des esclaves d'une seule et même nation. Appartenant à un même groupe culturel ils pourraient plus facilement fomenter révoltes et marronnage. D'autre part chaque nation avait aux yeux des planteurs ses caractéristiques propres. Si certaines nations étaient réputées fournir des éléments robustes et dociles au travail, d'autres en revanche étaient composées d'individus plus difficiles à maîtriser. Ceci influait sur leur valeur marchande. L'âge approximatif permet également d'apprécier le potentiel physique de l'esclave et permet de définir sa valeur.

La valeur marchande est calculée en fonction des différents critères qui précèdent.

Piste d'exploitation, en annexes ci-après :

- Extrait de *l'Inventaire d'une plantation rochelaise établie à Saint-Domingue à la fin du 18^{ème} siècle*.
- Extrait du Code Noir de 1685.

Léon Cogniet (Paris, 1794 - id., 1880)

Bailly proclamé président de la Première Constituante



Léon Cogniet est un artiste peintre et lithographe qui a fréquenté Eugène Delacroix et Théodore Géricault dans l'atelier de Pierre-Narcisse Guérin vers 1812.

L'artiste représente ici une assemblée dont Jean-Sylvain Bailly (1736-1793) est le principale protagoniste. L'astronome et homme de lettres, est nommé président de l'Assemblée nationale constituante lors de la mémorable séance du Jeu de paume.

Le serment du Jeu de paume, engagement d'union pris le 20 juin 1789 à la salle du Jeu de paume à Versailles, par les 578 députés du Tiers Etat, du clergé et de la Noblesse lors des Etats Généraux de 1789, est un prélude à la Révolution Française. Préfigurant la Souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il mène à la première « assemblée nationale Constituante » dont est issue l'abolition de la féodalité, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et des principes de la Constitution.



Huile sur toile

La célèbre formule du serment du Jeu de paume est lue par Bailly : « tous les membres de cette assemblée prêteront serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du Royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Afin d'immortaliser l'évènement et de visualiser concrètement les idées généreuses qui président à la prestation de ce serment, Léon Cogniet représente près de la tribune, sur le mode allégorique, deux esclaves noirs dont les chaînes brisées à leurs pieds traduisent l'aspiration à la liberté. Ils brandissent un drapeau sommé d'emblèmes républicains et s'agrippent au bras du Général La Fayette, noble libéral, député aux Etats Généraux et commandant de la garde nationale, qui participa activement aux côtés des insurgents* à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et qui bénéficie à cette époque d'une solide réputation de justicier universel.

*colonies et hommes politiques américains révoltés, en guerre contre la métropole britannique. Les insurgents sont nommés Patriotes du point de vue américain et Bosto-niens du point de vue français.

**TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE**

Assiettes

La case de l'oncle Tom



Ce roman de l'écrivaine américaine Harriet Beecher Stowe (1811-1896) fut d'abord publié sous forme de feuilleton en 1852 et rencontra un succès immédiat. Il fut le roman le plus lu du 19^{ème} siècle et le second livre le plus vendu de ce même siècle, après la Bible.

On considère qu'il aida à l'émergence de la cause abolitionniste dans les années 1850. Dans l'année suivant sa parution, 300 000 exemplaires furent vendus aux États-Unis. L'impact du roman est tel qu'on attribue à Abraham Lincoln, le premier président républicain, ces mots, prononcés lorsqu'il rencontre Harriet Stowe au début de la guerre de Sécession : « C'est donc cette petite dame qui est responsable de cette grande guerre. ». Le roman eut un profond impact sur l'état d'esprit général vis-à-vis des Afro-Américains et de l'esclavage aux États-Unis ; il est un des facteurs de l'exacerbation des tensions qui menèrent à la Guerre de Sécession. L'esclavage est aboli en 1865 aux États-Unis.

Stowe, née dans le Connecticut et pasteure, était une abolitionniste convaincue. Elle centre son roman sur le personnage de l'oncle Tom, un esclave noir patient et tolérant autour duquel se déroulent les histoires d'autres personnages, aussi bien esclaves que blancs. Ce roman sentimental dépeint la réalité de l'esclavage tout en affirmant que l'amour chrétien peut surmonter une épreuve aussi destructrice que l'esclavage d'êtres humains.

Le roman, et encore plus les pièces de théâtre qu'il inspira, contribuèrent également à la création de nombreux stéréotypes concernant les Noirs, dont beaucoup persistent encore aujourd'hui. On peut citer l'exemple de la mammy, servante noire placide et affectueuse, des enfants noirs à moitié habillés aux cheveux en bataille, et de l'oncle Tom, serviteur dévoué et endurant, fidèle à son maître ou sa maîtresse blancs. Plus récemment, les associations négatives avec le roman ont, dans une certaine mesure, éclipsé l'impact historique de *La Case de l'oncle Tom* en tant que livre anti-esclavagiste.



Porcelaine
19^{ème} siècle

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

ANNEXES

Inventaire d'une plantation rochelaise établie à Saint-Domingue à la fin du 18^{ème} siècle

27 9bre 1792

« Inventaire et mise en possession de l'habitation Valette, Garesché et Garreau de La Rochelle de la personne du Sr Chevanard »

L'an mil sept cens quatre-vingt douze et le vingt septième jour du mois de novembre, à la réquisition du sieur Joseph Chevanard, demeurant en ce quartier et paroisse des Abricots, au nom et comme porteur de la procuration du sieur Charles Valette, négociant demeurant en la ville de La Rochelle par acte passé au rapport de Me De la Vergne et son confrère le vingt-deux juin dernier, en sa qualité d'acquéreur par indivis avec les sieurs Daniel Garesché et Paul Garreau négociants demeurans aussi en la ville de La Rochelle, d'une habitation située en ce quartier et paroisse, qu'ils ont acquise ...à l'effet d'y procéder à l'inventaire, description, estimation des terres, nègres, négresses, négrittes, négrillons, bestiaux et animaux, meubles, bâtiments, vivres, plantations [...]

[...]Un mauvais buffet en chêne, vingt-deux dames-jeannes vuides, dix fer à repasser tant bons que mauvais, une petite glace et une jarre à l'eau.

Item douze couverts d'argent, quatre cueilleres à ragoût, une cueillere à soupe, douze cueillers à café.

Item deux barres à nègres avec douze organeaux, une mauvaise égoïne, une sie de long, six sies à café, un tareau, trois marteaux, une chaîne et deux colliers, une équerre en fer et deux grandes chaudières...

Un fléau sans plateaux ni chaîne avec deux poids de cinquante.

Deux tables à trier du café en bois sap avec leurs traiteaux ; tous les nègres sont munis de leurs houes, serpes et quelque manchettes.

Lesquels objets nous avons seulement décrits sans en faire d'estimation.

Suivent les nègres et leur estimation.

| | | |
|------|---|----------|
| 1e. | Cupidon commandeur nation Thiamba âgé d'environ trente-neuf ans, étampé DE, estimé par les arbitres à la somme de cinq mille livres. | 5.000 ll |
| 2e. | Alerte nation Mondongue, âgé d'environ trente-trois ans, étampé Barnaud et au bas Grand-once sur le sein gauche et étampé illisiblement sur le sein droit estimé la somme de trois mille livres | 3.000 ll |
| 3e. | Auguste même nation âgé d'environ trente-quatre ans, étampé illisiblement estimé la somme de deux mille livres | 2.000 ll |
| 4e. | Joli-cœur nation Bibi âgé d'environ trente ans sans étampe, estimé la somme de deux mille cinq cens livres | 2.500 ll |
| 5e. | La Fortune nation Moque âgé d'environ vingt-trois ans, avec des jambes mapou sans étampe estimé la somme de mille livres | 1.000 ll |
| 6e. | Arons nation Nago âgé d'environ trente-cinq ans, étampé illisiblement estimé la somme de trois milles livres cy | 3.000 ll |
| 7e. | Adam nation Congo âgé d'environ soixante-trois ans étampé DECORSE sur le sein droit et BARNAUD illisiblement sur le sein gauche, estimé la somme de trois cens livres | 300 ll |
| 8e. | Boucann nation Thiamba âgé d'environ vingt-cinq ans estampé illisiblement sur le sein gauche estimé la somme de trois mille | 3.000 ll |
| 9e. | Fidelle nation Congo âgé d'environ vingt-sept ans, étampé illisiblement sur le sein gauche, estimé la somme de trois mille livres | 3.000 ll |
| 10e. | Mentor nation Congo âgé d'environ vingt ans, étampé illisiblement estimé la somme de trois mille livres [...] | 3.000 ll |

ANNEXES

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

| | | |
|------|--|----------|
| 20e. | Launis nation Aoussa âgé d'environ quinze ans, même étampe estimé la somme de deux mille cinq cent livres cy | 2.500 ll |
| 21e. | La Rochelle nation Taqua âgé d'environ douze ans même étampe estimé la somme de deux mille livres cy [...] | 2.000 ll |

Négresses

| | | |
|------|--|----------|
| 27e. | Zemire nation Mondongue servante âgée d'environ dix-huit ans, estimé trois mille livres | 3.000 ll |
| 28e. | Rozalie nation Congo aussi servante âgée d'environ quinze ans sans étampe, estimée trois mille livres | 3.000 ll |
| 29e. | Marie Louise nation Canga âgée d'environ trente-trois ans étampée Bernard Guilhou sur le sein droit, estimée la somme de trois mille livres | 3.000 ll |
| 30e. | Suzanne de nation Canga âgée d'environ quarante-huit ans même étampe, estimé la somme de deux mille livres [...] | 2.000 ll |
| 37e. | Celimene nation Ibo âgée d'environ quarante ans, étampée Ch. Mesnager, estimée la somme de mille livres | 1.000 ll |
| 38e. | Cotton nation Marba âgée d'environ quarante ans, étampée F.G. estimée la somme de mille livres | 1.000 ll |
| 39e. | Suzette nation Arada étampée Guibert, âgée d'environ vingt-deux ans, estimée la somme de deux mille cinq cents livres [...] | 2.500 ll |
| 43e. | Irennée nation Congo âgée d'environ quarante ans, laquelle négresse ledit Sieur Mesturas, audit nom nous a déclaré par l'acte d'acquisition ledit Sieur Guibert s'est spécialement chargé et obligé de faire ratifier la liberté de ladite négresse, n'ayant point été comprise au nombre des nègres vendus que nous portons ici pour mémoire. | |

Négrillons

| | | |
|------|---|----------|
| 44e. | Samedy créole fils d'Henriette âgé d'environ onze ans estimé quinze cents livres | 1.500 ll |
| 45e. | Noël fils de la même âgé d'environ quatre ans estimé huit cents livres | 800 ll |
| 46e. | Jean-Baptiste enfant de la même âgé d'environ deux ans estimé cinq cents livres [...] | 500 ll |

Négrittes

| | | |
|------|--|----------|
| 49e. | Françoise enfant d'Henriette âgée d'environ sept ans, estimée mille livres | 1.000 ll |
| 50e. | Dayo enfant de la même âgée d'environ six ans, estimée neuf cents livres | 900 ll |
| 51e. | Betzy enfant d'Irennée âgé d'environ sept ans, estimé cinq cents livres cy | 500 ll |
| 52e. | Véronique enfant de la même âgée d'environ un an estimée deux cents livres [...] | 200 ll |

Suivent les animeaux

| | | |
|--|--|----------|
| | Trois mulets Espagnols sans étampe estimés ensemble la somme de deux mille quatre cents livres | 2.400 ll |
| | Item trois vieux cheveux dont l'un servant à la charge, | |

estimés ensemble la somme de huit cens livres

800 ll

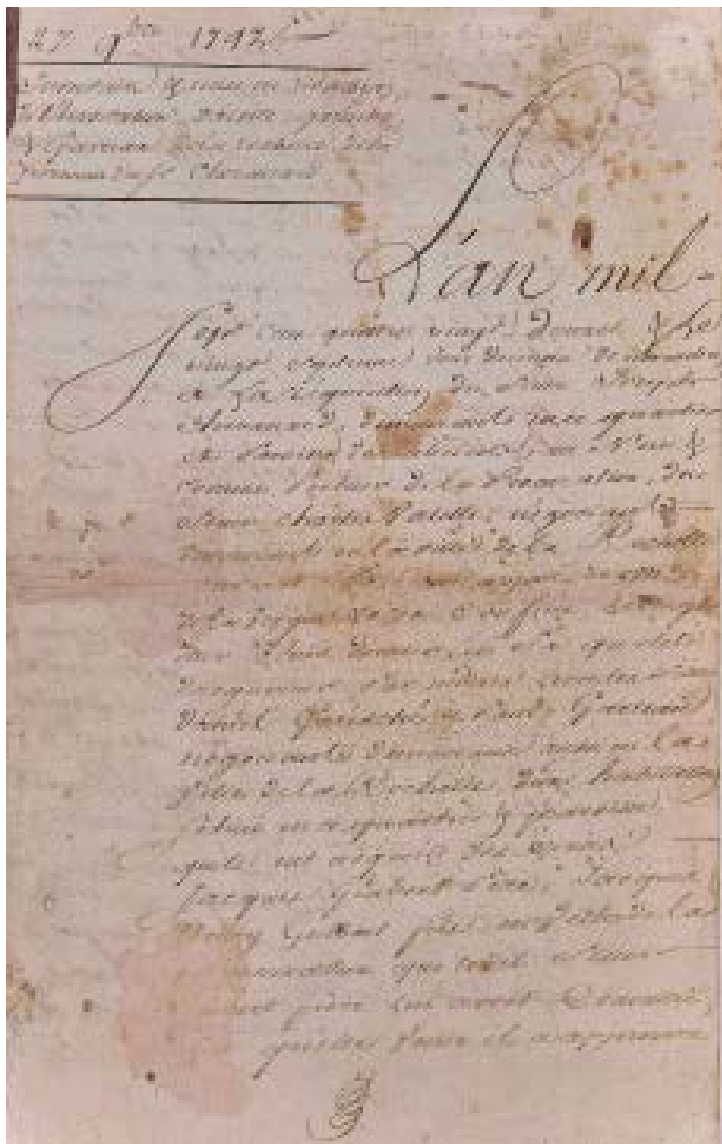
Item quatre mères vaches avec chacune leur suite,
estimées ensemble la somme de douze cens livres

1.200 ll

Item l'habitation contenant cent-soixante carreaux de terre bornée au Nord du sieur Boisgervais séparée par le bras droit de la rivière des Abricots, au Sud par l'habitation du sieur Chrestien, à l'Est par le sieur Lambert Detry, au droit de François et à l'Ouest par le bras droit de ladite rivière, sur laquelle habitation lesdits experts et sur-expert nous ont déclaré qu'il existoit une case principale de quarante-cinq pieds de long, sur vingt-six pieds de large bâtie en bois dur, poteaux fichés en terre, bousillé entre poteaux, charpente bâtarde couverte en paille divisée en trois chambres, gallerie sur le devant et un cabinet à chaque bout ; toutes les portes et fenêtres garnies de leurs gonds pentures et crochets, le tout en mauvais état [...]

Item quatre cases à nègres de chacune quarante-cinq pieds de long, sur dix-huit de large, bâtie en poteaux dur fichés en terre clissées entre poteaux, charpente irrégulière, trois couvertes en essentes et une en paille, divisées chacune en quatre chambres, en assez bon état [...]

Tous lesquels objets, nègres, négresses, négrittes, négrillons, mulets, cheveaux, bêtes à cornes, mulets [sic], habitation, et autres objets ci-devant décrits, ledit sieur Mesturas audit nom, en ce tout présentement fait remise audit sieur Chevanard en sa qualité, qui s'en reconnaît en bonne et dûe possession et en a donné toute quittance et décharge audit sieur Mesturas pour en rendre compte quand et à qui de droit, le tout sans nuire ni préjudicier aux droits de chacune des parties pour le règlement de compte et autres intérêts qu'ils ne peuvent avoir à discuter pour raison de ladite habitation [...] ».



Extrait de *Candide conte philosophique* Voltaire, 1759

Chapitre 19 : Le nègre de Surinam

« En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. «Eh, mon Dieu, lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? - J'attends mon maître, M. Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. - Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? - Oui monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons sur la côte de Guinée, elle me disait : «Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux, tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère. Hélas ! je ne sais pas si j'ai fait leur fortune, mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous. Les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si ces prêcheurs disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germains. Or vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible ».

ANNEXES

TRAITE ET ESCLAVAGE
DU 17^{ÈME} AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Extrait du Code noir, 1685

En mars 1685, Colbert promulgue le Code noir qui instaure le cadre législatif et le statut légal de l'esclave dans la société française. Ce texte fait de l'esclave « un être de Dieu » et en même temps un bien meuble. Il témoigne aussi de l'importance économique du commerce des esclaves. Et tente de répondre à des questions telles que : à qui appartiennent les enfants d'esclaves si les parents ont des maîtres différents ? Peut-on affranchir les enfants issus d'une union avec un esclave ? Peut-on mutiler ses esclaves ? Est-on obligé de les baptiser ? Le Code noir fut relativement peu observé dans les colonies françaises au 18ème siècle, les propriétaires trouvant qu'il leur était trop souvent défavorable.

Le Code Noir, destiné à l'origine à dicter la condition des esclaves, leurs devoirs et ceux de leurs propriétaires, a eu pour effet de codifier l'esclavage des noirs et la traite, justifiés, en ce temps-là par l'Eglise. Il déshumanise l'esclave noir appelé « sujet » ou « bien meuble » en le présentant, sur le plan purement juridique, comme une marchandise soumise aux lois du marché et un bien faisant partie intégrante d'un domaine.

Extraits :

Article 12 :

Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Article 38 :

L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort.

Article 44 :

Déclarons les esclaves être meubles, et comme tel entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'aînesse, ni être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni aux retranchements des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire.